Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260202-2026_011-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six et deux février à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, PANSART Daniel, TEFFAINE Sylvianne, LEJART Frédéric, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, BAUDUCEL Alice, TRONET Jean-Yves et RUELLAN Sébastien.

Absent(s) non excusé(s) : Anne ROBERT

Le Conseil nomme Daniel PANSART en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-011
FINANCES COMMUNALES
CADEAUX DE DEPARTS A LA RETRAITE

Monsieur le Maire rappelle que 2 agents sont partis à la retraite en 2025. Il est d'usage de marquer cet évènement de départ à la retraite par l'attribution d'un cadeau symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 500,00 € à Madame Huguette MOY à valoir dans le(s) enseigne(s) de son choix.

- **DECIDE** d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 200,00 € à Madame Jocelyne BOISORIEUX à valoir dans le(s) enseigne(s) de son choix.

- **DECIDE** d'imputer les sommes afférentes au compte 65188 (aide) et d'y joindre un certificat administratif à chaque facture.

- **DECIDE** que les sommes offertes devront être utilisées dans l'année 2026.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Daniel PANSART

Le Maire
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL

Délibération certifiée publiée le 05-02-2026 - transmise en Préfecture le 05-02-2026

Philippe HELLO, Maire